

Séez, le 20 février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les déchets de soin : une collecte spécifique pour réduire les risques sanitaires

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, via un prestataire, propose un service confidentiel et gratuit de collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) pour les particuliers en auto-traitement (diabétiques, hémophiles, personnes atteintes de la maladie de Parkinson ou d'insuffisance rénale...) afin d'éviter tout risque d'infection des agents de tri.

Les déchets de soin : soyez vigilants

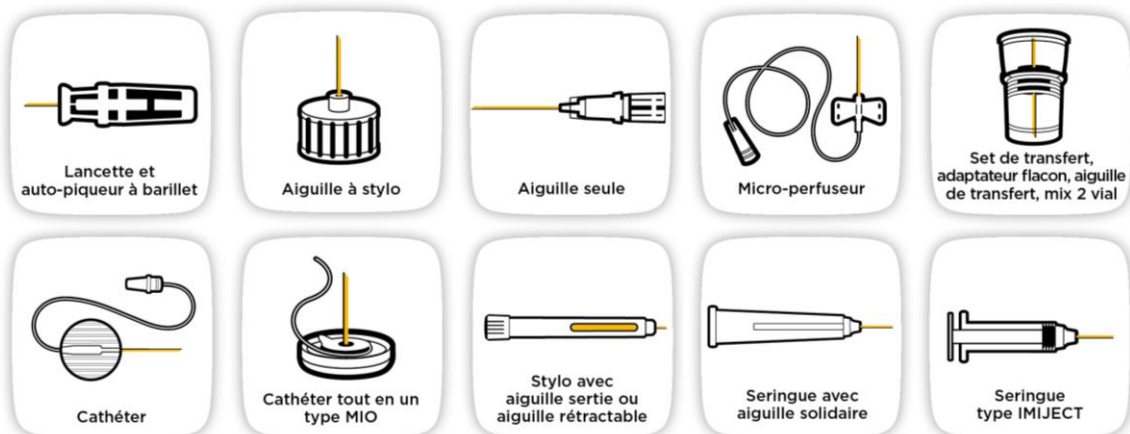
Ces déchets représentent un risque majeur pour le personnel en charge de la collecte des déchets et le personnel du centre de tri, puisque les opérations de tri des déchets recyclables sont effectuées en partie à la main.

Une opératrice en chaîne de tri a été récemment piquée par une seringue. Cet accident fait l'objet d'un dépistage à l'hôpital et d'un suivi médical durant plusieurs mois ce qui peut être traumatisant.

Il est donc primordial pour les usagers d'utiliser cette collecte spécifique afin d'éviter la présence de DASRI sur la chaîne de tri sélectif classique.

Ces déchets de soin doivent être stockés dans des boîtes jaunes et vertes que vous pouvez récupérer gratuitement chez votre pharmacien et sont par la suite traités conformément à la réglementation en vigueur.

Ce service peut collecter les objets piquants, coupants, tranchants (aiguilles, seringues, lames, rasoirs, scalpels...). Les déchets mous (bandelettes, coton, compresses souillées...) ne sont pas collectés.



Si un professionnel de santé vous prodigue des soins à domicile, charge à lui de reprendre les déchets d'activité de soins.

Les professionnels de santé peuvent aussi déposer leurs déchets en s'acquittant du coût du traitement.

Où et quand déposer les déchets de soin en 2017 ?

Afin que les usagers et les professionnels puissent déposer ces déchets, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise vous informe des différents lieux et dates de collectes sur l'année 2017 :

- **Bourg Saint Maurice - place de La Poste**
 - o mercredi 3 mai 2017 de 9h00 à 11h00
 - o mercredi 2 août 2017 de 9h00 à 11h00
 - o jeudi 2 novembre 2017 de 9h00 à 11h00
- **Séze - Foyer rural**
 - o mercredi 10 mai 2017 de 11h15 à 13h15
 - o mardi 8 août 2017 de 11h15 à 13h15
 - o mercredi 8 novembre 2017 de 11h15 à 13h15
- **Montvalezan - à La Rosière derrière l'école**
 - o mercredi 10 mai 2017 de 14h15 à 16h15
 - o mardi 8 août 2017 de 14h15 à 16h15
 - o mercredi 8 novembre 2017 de 14h15 à 16h15
- **Montvalezan - au chef-lieu, place de la mairie**
 - o mercredi 10 mai 2017 de 16h45 à 18h45
 - o mardi 8 août 2017 de 16h45 à 18h45
 - o mercredi 8 novembre 2017 de 16h45 à 18h45
- **Sainte Foy Tarentaise - place de la mairie**
 - o jeudi 11 mai 2017 de 09h00 à 11h00
 - o mercredi 9 août 2017 de 09h00 à 11h00
 - o jeudi 9 novembre 2017 de 09h00 à 11h00
- **Tignes - parking de la Police municipale**
 - o jeudi 11 mai 2017 de 11h30 à 13h30
 - o mercredi 9 août 2017 de 11h30 à 13h30
 - o jeudi 9 novembre 2017 de 11h30 à 13h30
- **Val d'Isère - gare routière**
 - o jeudi 11 mai 2017 de 14h30 à 16h30
 - o mercredi 9 août 2017 de 14h30 à 16h30
 - o jeudi 9 novembre 2017 de 14h30 à 16h30



Pour en savoir plus sur la collecte des DASRI de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise : http://hautetarentaise.fr/dechets_de_soins_2017.html

Plus d'info : Service Environnement-Déchets, Communauté de Communes, 04.79.41.01.63

CONTACT PRESSE : Clarisse NOVEL, Responsable Communication & TNT
04.79.41.09.86 / communication@hautetarentaise.fr